

COLLOQUE BIOCONTROLE 2019

Bilan des ateliers suivants :

« Se mettre au biocontrôle, solutions et perspectives ? »

« Développement du biocontrôle, comment avancer ensemble ? »

Avertissement : Ce document présente une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors des ateliers sur les deux thèmes mentionnés dans l'encadré ci-dessus, dans le cadre du colloque sur le biocontrôle organisé le 29 janvier 2019 simultanément dans 8 villes : Angers, Avignon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Paris, Reims et Toulouse. Cette synthèse ne reflète en aucun cas une position d'IBMA France, ni celle des pôles de compétitivité partenaires de l'événement (Agri Sud Ouest Innovation, Céréales Vallée, IAR, NSL, Terralia et Végépolys). Elle peut être vue comme un document de travail pour poursuivre ces échanges, traiter les questions posées,...

Généralités sur le colloque 2019

Format : original dynamique, animation bien gérée, temps de parole bien équilibré. Une pause aurait été appréciée en milieu de matinée.

Vidéos : témoignages pas assez positifs et manque d'information sur le raisonnement agronomique.

Thèmes discutés : Pas de mise en avant des leviers mais plutôt des freins.

Les échanges concernant les 2 ateliers sur le thème du biocontrôle pour le marché professionnel ont été synthétisés dans les 4 piliers IBMA ci-dessous :

❖ Thème formation

La formation est nécessaire pour l'utilisation du biocontrôle, les organismes de formation spécialisés sur le biocontrôle ne sont pas assez connus.

Faudrait-il développer des formations certifiantes ?

Les organismes suivants offrent des moyens de se former :

Académie du biocontrôle <http://www.academiedubiocontrole.org/> et <http://www.formations-biocontrole.com/>

Projet Européen BET (Biocontrol E-training) <http://www.e-biocontrol.com/> : Il s'agit d'un projet européen en cours de finalisation qui vise à développer une offre de formation de formateur sur le biocontrôle.

Formations initiales (écoles ingénieur agronome) PPE et PPEH :

<http://www2.agroparistech.fr/Protection-des-plantes-et-environnement.html>

ou

https://www.supagro.fr/web/UserFiles/File/ingenieur-agro/options/plaquette_ppe_2016.pdf

ou

<http://www.agrorientation.com/formations/ingenieur-en-horticulture-agrocampus-ouest-30145.html>

Parler de protection intégrée des végétaux dans les formations.

Nécessité d'introduire plus largement des formations sur le biocontrôle dans les écoles d'agronomie.

Les jeunes agriculteurs ne semblent pas toujours au fait ou ouvert d'esprit sur ce sujet.

Besoin pour les agriculteurs de développer leurs connaissances agronomiques.

Préciser dans les formations qu'un produit de biocontrôle n'est pas nécessairement sans risque.

Faire des formations terrain sur des exploitations (fermes DEPHY...).

❖ **Thème information**

Le biocontrôle est différent de l'éradication c'est un contrôle. Il nécessite une détection du bioagresseurs dans la parcelle.

On utilise un cocktail de solutions pas une solution unique.

Partager l'expérience : Constituer une chaîne du savoir. Pour une utilisation du biocontrôle par les producteurs il faut se baser sur le partage des expérimentations, expériences personnelles et connaissances sur le sujet. C'est en quelque sorte une mise en confiance du producteur.

Exemple : l'atelier de co-conception (Angers/Végépolys). Il permet à l'agriculteur de revenir sur sa production avec un œil neuf et des conseils avisés ?

Comment communiquer auprès des consommateurs (revue grand public, salons...)?

Manque d'information sur l'efficacité des produits de biocontrôle.

Présentation d'une enquête du Ctifl de 2008 à Angers.

L'enquête a été conduite en 2008 pour déterminer les freins sur l'utilisation du biocontrôle et leur évolution à ce jour.

→ 2 freins identifiés, morcellement des exploitations et voisinage. Aujourd'hui les freins sont le coût des produits et le manque d'accompagnement dans l'utilisation du biocontrôle.

❖ **Thème réglementation – Politique publique**

Coût des dossiers d'homologation : Des essais expérimentaux sont nécessaires pour le développement de nouveaux produits ainsi que pour déterminer l'efficacité et l'utilisation de ceux existants. Le coût élevé des dossiers à fournir défavorise les PME.

Le **délai long d'homologation en France** et le **manque d'harmonisation de la définition** du biocontrôle en EU, font apparaître des différences au sein des pays de l'UE, certains produits vont être homologués à l'étranger et pas en France.

Besoin d'une frontière mieux définie entre biostimulants et biocontrôle.

Rappel de la loi EGALIM : Améliorer les conditions sanitaires et environnementales de production :

- Interdiction des néonicotinoïdes et de tous les produits à mode d'action identique pour lutter contre la perte de biodiversité et protéger les abeilles ;
- Séparation des activités de vente et de conseil pour les produits phytosanitaires, et interdiction des rabais, remises et ristournes sur ces produits pour mieux contrôler leur utilisation ;
- Suspension de l'utilisation de dioxyde de titane dans les produits alimentaires. Cette substance n'a aucune valeur nutritive, elle est utilisée pour des raisons esthétiques ;
- Protection des riverains à proximité des zones à traitement phytos.

Commentaires durant les ateliers sur cette loi :

➔ **Problème de la séparation des activités de vente et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** : Les distributeurs ne peuvent fournir du conseil que pour les produits de biocontrôle. Les agriculteurs devront donc s'adresser à un autre organisme pour le conseil des produits conventionnels. Ceci est un frein à une approche réfléchie d'utilisation conjointe de produits conventionnels et de biocontrôles.

➔ **Interdiction des rabais, remises et ristournes** : exemption de ces interdictions pour les produits de biocontrôle définis au L.253-6 du CRPM (article 74 de la loi EGAlim), pour les substances de base au sens de l'article 23 du règlement (CE) n° 1107/2009, pour les produits à faible risque au sens du même règlement CE.

CEPP (certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques) : avis partagés concernant la pertinence du maintien des CEPP.

IFT (Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires) : L'utilisation du biocontrôle permet de diminuer les IFT.

❖ **Innovation & Etude des besoins**

« La société doit tirer l'agriculture dans la bonne direction. La demande sociétale est le moteur du changement ».

Amélioration des OAD : Avoir les moyens d'identifier les foyers d'infestation pour faire des traitements en local.

Création d'une **nouvelle structure de conseil** capable de préconiser les associations de produits de biocontrôle et conventionnel.

Innover et lancer de nouvelles **variétés plus résistantes**.

Besoin d'un marketing biocontrôle sans pour autant faire un nouveau label (confusion BIO/UAB, biocontrôle, HVE...). Faire apparaître plus clairement la possibilité d'associer un produit de biocontrôle avec un produit conventionnel (étiquette, fiche technique, brochure, formation...).

Consortium biocontrôle : collaboration depuis 2017 entre la recherche publique et les entreprises pour accélérer le développement de solutions de biocontrôle.

Présentation du projet OPTIMA (Optimised Pest Integrated Management) à Angers. Projet européen qui vise à montrer toutes les étapes de l'innovation, pour la protection des cultures, en étudiant les besoins en amont.

- ➔ Approche qui prend en compte le génotype, une combinaison des produits chimiques et biocontrôle, axés sur les grandes cultures mais les informations sur les méthodes d'application et les méthodes de détection ne sont pas assez fines.

❖ Freins et besoins

Valorisation des utilisateurs du biocontrôle : Le frein psychologique et la résistance au changement des agriculteurs font partie des raisons principales de la difficulté du développement des produits de biocontrôle. La prise de risque les inquiète, il y a peu ou pas de valorisation de leurs récoltes lors de l'utilisation de produits de biocontrôle. Les agriculteurs ne sont pas prêts à assumer seuls les pertes de récolte potentielles suite à l'utilisation de produits de biocontrôle (assurance, accompagnement financier, subvention...)

Manque d'efficacité des produits de biocontrôle : afin de limiter les pertes de récoltes, il faut associer les produits de biocontrôle avec les produits conventionnels, la distribution doit prendre le lead.

EPI (équipement de protection individuelle) **et pulvérisateur** : image négative vis-à-vis du voisinage lorsque l'agriculteur porte un EPI et lorsqu'il utilise un pulvérisateur lors d'un traitement de produit qu'il soit biocontrôle ou pas.

Equipements de pulvérisation : besoin de le renouveler mais manque de moyen des agriculteurs.

RPD (redevance pour la pollution diffuse) : pas de retombée financière pour les agriculteurs.

Manque de compréhension du consommateur, peu ou pas de **valorisation du biocontrôle**.

Contraintes des produits de biocontrôle : utilisation et stockage.

Manque de recul sur les effets secondaires à moyen et long terme.

Résurgence potentielle des maladies et de ravageurs des cultures suite à l'interdiction de certaines molécules phytosanitaires pas encore remplacées par des solutions alternatives.

Traces potentielles sur le végétal d'ornement et les fruits et légumes de consommation avec certains produits de biocontrôle. Ce n'est pas bien accepté socialement, une meilleure communication est nécessaire.

Mode d'action du produit : besoin d'une meilleure connaissance de son mode d'action et des mécanismes utilisés.

Ne pas survendre le biocontrôle : le biocontrôle ne remplace pas systématiquement les produits conventionnels.